

Congrès designé à Cambrai. Tant de condescendance ne fit qu'augmenter sa dureté; en vain les Plénipotentiaires s'y assemblèrent, la lenteur affectée & l'inflexibilité des Ministres Impériaux, firent perdre tout le fruit de cette convocation, & même tout espoir de voir renaître une occasion favorable de réparer les préjudices supportés.

Le Roi de Sardaigne entièrement livré par-là à la Cour de Vienne, sur le point de sa légitime satisfaction, éprouva dès lors tout le poids de son aliénation pour lui. Elle n'a cessé depuis de lui susciter des oppositions, & des contestations de toute espee.

Elle avoit déjà prétendu mettre le Roi de Sardaigne au rang des simples Vassaux & Feudataires, par rapport aux contributions, & cela de l'autorité privée de l'Empereur, & de celle de son Conseil, sans aucune délibération de la Diète, & même sur des lieux qui ont été déclarés indépendans de l'Empire par la paix de Munster, regardée comme loi sacrée & fondamentale par tout le Corps Germanique.

Elle a permis au Conseil Aulique d'écouter & d'encourager les appels des Vassaux & Sujets du Roi de Sardaigne, au préjudice de la prérogative, dont il jouit par sa Dignité de Vicaire de l'Empire, & par les Diplômes accordés par les Empereurs à la Maison de Savoye.

Elle lui a formé des difficultés recherchées en toute occasion, soit dans les acquisitions qu'il a faites de l'Empereur à prix d'argent, soit dans les Investitures générales de ses Etats, en lui disputant tantôt les titres, tantôt les distinctions, dont sa Maison a joui autrefois, & cela même en s'éloignant par un exemple presque inoui de l'avis du Conseil Aulique.

Elle